

Chambres qui pourra scruter toutes les dispositions de cette loi. Il est à prévoir qu'un tel comité tiendrait beaucoup à faire comparaître de nombreux témoins, afin de compléter l'examen public très minutieux auquel ce régime est soumis depuis près d'un an maintenant.

Lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en novembre dernier, le premier ministre a exposé, en huit points, ce que le gouvernement considère essentiel dans un régime de pension à cotisations sous l'égide du gouvernement fédéral. Les voici:

1. qu'il s'agisse d'un régime aussi universel que possible, aux fins d'administration, tout en prévoyant une disposition relative à la participation volontaire;

2. qu'il s'applique à concurrence d'un niveau moyen de gains;

3. que, lorsqu'il est ajouté à la pension uniforme, il fournisse une pension modeste mais suffisante pour quiconque ne peut pourvoir d'autre façon à sa retraite;

4. qu'il fasse place à d'autres dispositions pour quiconque peut se le permettre; à cette fin, il doit nuire le moins possible aux régimes privés;

5. que l'échéance soit raisonnablement prochaine, étant donné qu'un grand nombre des personnes qui ne pourront prendre d'autres dispositions sont maintenant d'âge mur;

6. qu'il permette de verser la pension minimum suffisante à compter de 65 ans;

7. qu'il offre une sécurité réelle en rattachant le niveau de la pension à celui des gains au moment de la retraite;

8. qu'il prévoie des garanties qui permettront de garder le régime à une échelle raisonnable, afin que les prestations ne s'accroissent pas dans l'avenir sans que le coût futur—donc les économies—soit dûment pris en ligne de compte.

Ce sont là les principes essentiels du régime de pension du Canada. Je crois qu'il méritera l'approbation du public et des honorables députés, et qu'il représentera un grand progrès dans la voie de la sécurité sociale pour les Canadiens dans leurs années de retraite après une vie active de travail.

L'hon. M. Monteith: Je trouve assez curieux que le ministre ait fourni tant de détails à l'étape où nous en sommes, qu'il ait cité longuement des cas particuliers, et ainsi de suite. Je n'oserais analyser, dès maintenant, la question avec minutie, car je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner l'exposé du ministre.

J'ai entendu avec plaisir qu'on a rédigé un Livre blanc très à jour, et je suppose qu'il sera bientôt distribué aux députés, sans doute

[L'hon. M¹¹⁰ LaMarsh.]

dans la soirée. D'autre part, il ne sera guère possible de l'étudier comme il convient dans le temps dont nous disposerons, probablement pendant l'heure du dîner; je crains donc ne pas pouvoir formuler d'observations sur les différents détails du programme que renferme ce Livre blanc.

C'est également avec satisfaction que j'ai relevé l'annonce faite par madame le ministre au sujet de l'institution d'un comité conjoint devant étudier la question. Toutefois, j'estime que le premier ministre aurait dû reviser son point depuis sa réponse d'hier à ma question. A ce moment-là, je lui ai demandé s'il envisageait la possibilité de saisir le comité du projet de loi avant la deuxième lecture. Il a répondu que le bill serait, comme il l'espérait, lu pour la deuxième fois avant d'en référer au comité.

Sauf erreur, le comité sera maintenant conjoint. Je trouve que c'est insuffisant. Une question aussi complexe et importante que le régime de pension canadien doit être examinée en détail avant l'étape de la deuxième lecture, quand le projet de loi lui-même serait approuvé. A ce moment-là, le gouvernement se voit obligé, du point de vue politique, de faire adopter le bill presque sans changement. J'estime que le premier ministre aurait dû reviser son attitude. Je lui conseille de lire l'article de M. John Meyer, paru dans la *Gazette* de Montréal, du 24 février dernier. En voici le début:

M. Pearson, premier ministre, ayant d'abord promis de faire examiner par le public et des spécialistes le régime de pension du Canada, promet maintenant que celui-ci sera adopté au cours de la présente session.

L'article indique ensuite que le premier ministre a donné l'impression que ses sentiments étaient partagés à cet égard. Il me semble que le très honorable représentant devrait lire attentivement cet article, qui renferme d'autres propositions qui se répercutent sur cette thèse. Mais je ne rentrerai pas dans le détail pour l'instant.

Je tiens à bien signaler tout d'abord à la Chambre des communes et au pays tout entier que le parti progressiste conservateur est sans aucune réserve en faveur d'un régime de pension pour le Canada. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Nous espérons qu'on nous présentera le plus tôt possible un régime complet de pension à participation. Nous voulons prendre connaissance du projet de loi et dans les meilleurs délais. Nous avons bien hâte de le voir et d'en faire l'étude approfondie qui s'impose, au dire du gouvernement lui-même. Ainsi que le ministre l'a déclaré, ce régime a fait couler beaucoup d'encre et de salive ces derniers mois, et notre parti estime qu'il ne serait guère utile d'en retarder plus longtemps l'étude par des